

## COMMUNIQUÉ

# Journée mondiale sans tabac 2020 Redynamiser la lutte pour mieux protéger les jeunes contre la manipulation de l'industrie

**Montréal et Québec, le 27 mai 2020** — Le 31 mai est la **Journée mondiale sans tabac** de l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)** et cette année la thématique est « Protéger les jeunes contre les manipulations de l'industrie et les empêcher de consommer du tabac et de la nicotine ».

« La volonté de l'OMS de rappeler l'importance de renforcer les efforts visant à protéger les jeunes contre les tactiques sournoises des grands cigarettiers résonne fortement auprès des groupes de lutte antitabac québécois, notamment en raison des énormes défis associés au phénomène grandissant du vapotage chez les jeunes. Alors que de plus en plus de jeunes commencent à vapoter, ces groupes s'impatientent de voir le gouvernement du Québec agir pour réduire l'attrait et l'abordabilité des produits de vapotage auprès des jeunes, » dit

**Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.**

« Les pratiques de l'industrie du tabac ont pris une toute nouvelle dimension avec l'arrivée des produits de vapotage. Comme par le passé, le modèle économique de l'industrie repose, entre autres, sur sa capacité à attirer les jeunes. Une tactique que les médecins déplorent, » ajoute le **président de l'Association médicale canadienne Dr Sandy Buchman**. Rappelons que l'industrie du tabac est aujourd'hui derrière la plupart des marques de cigarettes électroniques.

**L'OMS souligne que** « dans ses efforts pour manipuler les jeunes, l'industrie du tabac a embelli ses produits afin de les rendre plus attrayants [...] Ceci est particulièrement évident dans l'énorme intérêt suscité récemment par les cigarettes électroniques et les produits de tabac chauffés. » Au sujet de ses tactiques manipulatrice, l'institution ajoute « l'une des innovations les plus importantes de l'industrie concerne ses stratégies de marketing. Quel que soit le secteur concerné, la publicité s'effectue de plus en plus en ligne, et l'industrie du tabac ne fait pas exception à cet égard. [...] Ces pratiques contournent souvent la réglementation traditionnelle sur la publicité et la promotion du tabac. »

« C'est un enjeu international », ajoute **Annie Papageorgiou, directrice générale du Conseil québécois sur le tabac et la santé.** « Bien qu'il soit interdit au Québec et au Canada de faire de la promotion à l'aide de la publicité de type "style de vie", les jeunes québécois sont malgré tout exposés à des publicités sur le vapotage. L'absence des frontières du web en complexifie grandement son encadrement ».



En effet, les fabricants canadiens de produits de vapotage ont pendant longtemps ouvertement défié la loi fédérale et [continuent encore de le faire](#) par l'entremise des "influenceurs" sur les médias sociaux discrètement payés pour faire du "marketing viral". De plus, malgré l'interdiction fédérale des saveurs attrayantes pour les jeunes, les boutiques de vapotage ont [longtemps continué](#) à offrir des e-liquides aux saveurs de friandises et de gâteau d'anniversaire, et les grands joueurs comme **Imperial Tobacco**, **Juul Labs** et **JTI-Macdonald** commercialisent des liquides aux saveurs amusantes de fruit comme la mangue, la fraise et les baies fraîches.

La manipulation passe aussi par la dépendance à la nicotine dans les produits de vapotage. Selon [la recherche disponible](#), la nouvelle génération de produits de vapotage engendrerait une dépendance encore plus rapide et plus puissante que celle provoquée par les cigarettes traditionnelles, notamment en raison de l'utilisation des sels de nicotine qui permettent la création de liquides à très forte teneur de nicotine tout en maintenant un goût doux, c'est-à-dire de manière à minimiser la sensation irritante dans la gorge.

*« On sait que la nicotine crée une forte dépendance et l'exposition des enfants et des adolescents à cette substance peut avoir des effets néfastes et durables sur le développement du cerveau, en plus des [autres risques pour la santé liés aux produits de vapotage](#), »* explique **Dr Nicholas Chadi, pédiatre et clinicien-chercheur spécialisé en médecine de l'adolescence et toxicomanie au CHU de Sainte-Justine**. *« De plus, l'utilisation de la vapoteuse est associée à une augmentation marquée du [risque de tabagisme chez les jeunes](#) et de consommation d'autres substances, tel que l'alcool et [le cannabis](#). »*

*« Pendant des décennies la stratégie de l'industrie était de semer le doute quant aux risques du tabagisme. Aujourd'hui, c'est la même chose avec les risques associés au vapotage et, en même temps, elle essaie de nous faire oublier qu'elle continue de faire obstruction aux mesures pour réduire le tabagisme. Mais pour les experts en santé, il n'y a plus de doutes : l'exposition aux substances chimiques dans la vapeur des cigarettes électroniques [peut provoquer ou empirer](#) les maladies pulmonaires, les maladies du cœur, le cancer et les risques en cas de grossesse, »* dit **Dominique Massie, Directrice générale Association pulmonaire du Québec**. *« Ceux qui ne fument pas ne devraient pas vapoter alors que ceux qui se sont tournés vers ces produits pour cesser de fumer devraient faire de l'arrêt du vapotage la prochaine étape, »* ajoute-elle.

### **Finies les réflexions, il faut passer à l'action**

Dès janvier 2020, le **Conseil des médecins en chef du Canada** [appelait les gouvernements fédéral et provinciaux](#) à instaurer une série de mesures, incluant l'interdiction des produits de vapotage aromatisés (soit la « [principale raison](#) » donnée par les jeunes qui vapotent), une limite sur la teneur à un maximum de 20 mg/ml (comme c'est déjà le cas en **Europe** et au **Royaume-Uni**) et l'imposition d'une taxe spécifique aux produits de vapotage.

*« Idéalement ce serait le gouvernement fédéral qui resserrerait son encadrement avec une réglementation d'urgence pour mieux protéger les jeunes canadiens. Mais comme cette réponse tarde à venir, il revient aux provinces d'intervenir, comme l'ont déjà fait la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse »,* explique **Kevin Bilodeau, directeur des Relations gouvernementales, Québec, à Cœur + AVC**.

En plus de limiter à 20 mg de nicotine par ml de liquide, la **Nouvelle-Écosse** et la **Colombie-Britannique** ont également taxé les liquides de vapotage. « *Il n'est plus à démontrer que la taxation des produits du tabac représente le levier le plus efficace pour réduire le tabagisme, surtout chez les jeunes,* » renchérit **Diego Mena Martínez, directeur de la défense de l'intérêt public de la Société canadienne du cancer au Québec**. « *Taxer les produits de vapotage et hausser celle sur les produits du tabac [aurait un impact significatif](#) sur les taux de vapotage et de tabagisme chez les jeunes, tout en procurant au gouvernement des revenus supplémentaires en ce temps difficile de la COVID-19.* »

**L'ensemble des groupes antitabac du Québec** cités ici sont d'accord : « *Tout en étant conscient du fait que le gouvernement doit mettre de l'avant les efforts nécessaires pour combattre la COVID-19, cette pandémie rappelle en même temps l'importance de faire tout ce qui est à notre portée pour réduire les épidémies évitables qui pèsent lourdement sur notre système de santé toute l'année, dont le tabagisme (qui par ailleurs [augmente les risque](#) de complications grave de la COVID-19). C'est le temps de finir avec les consultations et les réflexions et de passer à l'action. Il est plus pertinent que jamais pour le Gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec de nouvelles mesures pour protéger les jeunes contre les manipulations de l'industrie du tabac et du vapotage, comme le recommande l'Organisation mondiale de la Santé et comme la ministre McCann [s'était engagée](#) à le faire il y a six mois.* »

- 30 -

Entrevues :

- **Flory Doucas** : 514-515-6780
- **Annie Papageorgiou**: 514-774-9188
- **Dr Nicolas Chadi** : via [Florence.Meney.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Florence.Meney.hsj@ssss.gouv.qc.ca)
- **Dominique Massie** : 514-975-5382

### Faits saillants :

- Les produits du tabac tuent 13 000 **Québécois** par année, [dont le quart](#) n'ayant même pas encore l'âge de la retraite.
- [Le tabagisme accapare](#) le quart des ressources infirmières et le tiers des séjours hospitaliers au **Québec**.
- Malgré les progrès réalisés au fil des décennies, [plus de 10,000 \(2,6%\)](#) jeunes fument alors que [65,000 \(16,7%\)](#) vapotent.
- Le vapotage (dans les 30 derniers jours) chez les élèves du secondaire au **Canada a doublé** entre 2016/17 et 2018/19, passant de 10% à 20% en à peine deux ans.
- Le taux de vapotage est de 29,4% chez les élèves en secondaire 3 à 5 (**Canada**).
- Au **Québec**, c'est [17% des élèves du secondaire](#) qui ont vapoté au cours du dernier mois en 2018/19 comparativement à 10% deux ans plus tôt (moins élevé que la moyenne canadienne, possiblement à cause de l'encadrement de la promotion et de la vente plus sévère au **Québec**). Or, dans certaines régions comme celle de la **Capitale-Nationale**, ce pourcentage est beaucoup plus élevé, soit [27% des jeunes qui ont vapoté au cours des 30 derniers jours](#) et 44% l'ayant déjà essayé.
- Alors que l'industrie présente les produits de vapotage comme une alternative plus sécuritaire aux cigarettes conventionnelles, [seuls 12%](#) parmi les jeunes vapoteurs sont des fumeurs et 14% sont des anciens fumeurs.